

PROVINCE DE
HAINAUT

ARRONDISSEMENT DE
TOURNAI

COMMUNE DE
BRUNEHAUT

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du **24 juin 2024**

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;

DETOURNAY Daniel., ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara Echevins ;
HOUZE M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P.,
SCHIETSE F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A., DESEVEAUX C.,
LECLERCQ R., BUSEYNE S., Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

Objet : Service Citoyen

Le Conseil Communal,

Vu le décret du 6 novembre 2008 relatif au plan de Cohésion Sociale dans les villes et Communes de Wallonie ;

Vu le décret du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française ;

Vu l'appel à candidature du 29 novembre 2018, au Plan de Cohésion sociale 2020-2025 du Gouvernement Wallon ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 20 mai 2019 Présentant son PCS pour les années 2020-2025.

Vu l'approbation pour les autorités de tutelles à date du 22 aout 2019 ;

Vu l'article 29 du décret du 6 novembre 2009 stipulant que le conseil doit approuver le rapport d'activité et d'évaluation ainsi que les rapports financiers de ce plan ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant qu'il y a lieu de progresser dans le processus d'adhésion au service citoyen ;

Considérant les principes fondamentaux de la Charte d'adhésion au service citoyen ;

Considérant que notre commune a la volonté de renforcer la participation citoyenne ;

Considérant que cette période d'engagement est extrêmement enrichissante pour celles et ceux qui se lancent dans ces missions ;

Considérant de la mise en place de missions de Service Citoyen amplifie les échanges intergénérationnels et interculturels au sein de la commune et de ceux-ci s'approfondit naturellement la cohésion sociale ;

Considérant que cette motion est destinée à encourager, recommander, soutenir, défendre, promouvoir un sujet d'actualité qui présente des intérêts communaux par le soutien au dispositif « Service Citoyen » qui favorise le développement personnel des jeunes ainsi que leur intégration dans la société en tant que citoyens responsables, critiques et solidaires et favorise pas la même occasion leur perspective d'emploi et de formation.

Décide

Article 1^{er} : De s'engager au niveau 3 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir : encourager l'ouverture de nouveaux partenariats avec des organismes d'accueil potentiels en diffusant et informant ces structures para-communales ou active sur le territoire communal de l'existence et de la possibilité de partenariat avec la Plateforme pour le Service Citoyen. Ceci afin d'augmenter la participation citoyenne et de promouvoir une démocratie participative.

Article 2 : De s'engager au niveau 4 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir : créer une ou plusieurs missions au sein des services communaux. La commune décide de devenir elle-même organisme d'accueil et signe une convention de partenariat avec la Plateforme Service Citoyen.

Pour le Conseil Communal :

Fait en séance du 24/06/2024

La Directrice Générale,
N. BAUDUIN

Le Bourgmestre,
P. WACQUIER

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,
N. BAUDUIN

Le Bourgmestre,
P. WACQUIER